

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Gervais, Maire

Absent (s) excusé (s) : Mme Angélique DEMBELE (pouvoir à M. Denis GERVAIS), M. Sylvain CHARRON (pouvoir à M. Philippe SCHERER)

Secrétaire de séance : Mme Lisa GUILLARD

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 03 juillet 2020
- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de Gestion 2019 du Receveur pour le Budget Communal dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2019 du Maire pour le Budget Communal.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Budget Communal qui présente un excédent de fonctionnement de 128 725 € et un déficit d'investissement de 62 907 €. (hors restes à réaliser d'investissement d'un montant de 37 814 € en dépenses et de 96 160 € en recettes)
- **PROCEDE** à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution du budget communal 2019 au Budget primitif de la Commune 2020.
- **ALLOUE**, à l'unanimité, hormis Mme MOLINET et M.VATAN qui ne participent pas au vote, les subventions aux associations pour l'année 2020.
- **FIXE**, à l'unanimité, le montant des crédits à inscrire au budget primitif 2020 de la Commune pour la formation des élus.
- **VOTE** à 14 voix pour, 1 abstention, le Budget Primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre en Section de Fonctionnement à 1 074 662 € et en Section d'Investissement à 314 210 €.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019 du Receveur pour le C.C.A.S. dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2019 du Maire pour le C.C.A.S.
- **APPROUVE** à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du C.C.A.S. qui présente un excédent de fonctionnement de 1 006.10 Euros.
- **PROCEDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2019 du CCAS au budget primitif 2020 du CCAS
- **VOTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre à la somme de 33 510 Euros
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019 du Receveur pour le Service de l'Eau Potable dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2019 du Maire pour le Service de l'Eau Potable.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau Potable qui présente un excédent de fonctionnement de 10 017 € et un excédent d'investissement de 46 754 € (hors restes à réaliser d'investissement d'un montant de 16 471 € en dépenses)
- **PROCEDE**, à l'unanimité, à l'affectation des résultats de l'exécution budgétaire 2019 du Service de l'Eau Potable au budget primitif 2020 du Service de l'Eau Potable

- **VOTE**, à 14 voix pour, 1 abstention, le Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau Potable qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 50 018 € et en section d'investissement à la somme de 163 632 €.
- **MODIFIE**, à l'unanimité, les tarifs et modalités de location de la salle polyvalente Saint Roch afin de simplification et d'optimisation du rendement des locations.

## ■ **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire indique que la lettre municipale « Au Fil de la Trézée » a été largement plébiscitée par les Oratoriens auxquels elle a été distribuée directement dans leurs boîtes à lettres. Les exemplaires restants seront disponibles en mairie et chez les commerçants.

Monsieur le Maire fait savoir que la véloroute a été inaugurée le 22 juillet lors d'un périple à vélo auquel participait le Président du Conseil Départemental, M. Marc Gaudet. Lors de la halte d'une dizaine de minutes à Ouzouer, Monsieur le Maire a évoqué avec M. Gaudet l'itinéraire proposé par M. Pascal Vatan Président du club rando VTT, qui permettrait d'éviter de circuler sur route départementale en empruntant un circuit passant par l'étang de la Grand'Rue quand ce dernier aura été réaménagé. Le projet relatif à la maison éclésiastique du Bourg susceptible d'accueillir un café a aussi été exposé et M. Gaudet a indiqué que le Département pourrait épauler ces initiatives.

Monsieur le Maire fait part de la visite de courtoisie de M. Hugues SAURY, Sénateur, le jeudi 23 juillet au cours de laquelle ont été évoqués des problèmes de transport, le dispositif mobilité santé de la Trézée qui permet d'aller en taxi consulter son médecin traitant dans le cadre de visites programmées mais sans possibilité actuellement de permettre aux taxis la récupération des médicaments auprès des pharmacies lors des renouvellements mensuels. (L'aspect juridique de ce type de service sera examiné). La très mauvaise réception du réseau mobile Orange sur la Commune a également été soulevée sachant que M. Frédéric Néraud, vice-président du département avait indiqué, lors de son passage à Ouzouer, que l'axe prioritaire du département était actuellement le déploiement de la fibre.

Monsieur le Maire tient à souligner l'implication des sénateurs pour la défense de leurs territoires.

Monsieur Pascal VATAN demande à ce que les tables de pique-nique, très délabrées, installées à l'étang du Chaloy soient ôtées. Monsieur le Maire explique qu'elles n'appartiennent pas à la Commune et qu'elles sont situées sur le domaine de VNF. Il ajoute qu'il existe des modèles imputescibles dont le prix avoisine 1 000 € pièce.

Monsieur VATAN répond qu'à la montagne, les équipements de plein air sont démontés chaque hiver et repeints. Monsieur le Maire indique que le long de la véloroute, du mobilier en béton d'un très beau rendu a été mis en place. Il ajoute que des équipements installés à bon escient et bien entretenus participent à un accueil touristique de qualité.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'obtention par la commune du label « Village de caractère ». Ce label officiel, délivré par l'Agence de développement et de réservation touristique du Loiret, a pour objectif de mettre en réseau dans son département, l'ensemble des communes présentant un patrimoine architectural et paysager remarquable dans un but de développement du tourisme. A ce titre, la Commune a reçu : un lutrin de valorisation de l'église dont le positionnement sera soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et deux panneaux « Village de caractère » qui seront installés aux entrées de la commune.

Monsieur le Maire avise la population de la projection gratuite du film « le grand bain » qui aura lieu, en plein air, sur écran géant, dans le parc de la Salle Saint Roch, le samedi 8 Août vers 22h. Les spectateurs sont invités à venir avec de quoi s'asseoir (siège ou couverture) et à respecter les règles de distanciation liées au COVID. Bien que ce spectacle soit gratuit, une inscription auprès de la mairie est obligatoire. Il précise qu'il n'y aura ni buvette ni restauration.

Cette prestation d'un coût de 1 000 € est subventionnée dans le cadre du dispositif PACT porté par la Communauté de communes.

Monsieur LELOUVIER rappelle l'inaccessibilité du défibrillateur installé au sein de la salle des sports. Monsieur le Maire répond qu'il sera déplacé à proximité de la salle des fêtes et installé à l'extérieur afin de pouvoir être utilisé immédiatement en cas d'urgence.

Monsieur SCHERER indique que l'ancien site d'Alizol a été visité par un acheteur potentiel, accompagné d'un représentant des investisseurs, d'un technicien de la société, d'un responsable du foncier, le Président de la Communauté de Communes, d'un représentant de la Dréal avec qui il a pu échanger quant à la société VWR (classée SEVESO). L'acheteur potentiel est une entreprise danoise spécialisée dans le recyclage de pneus agricoles retraités à l'azote liquide dont le résidu est utilisé pour la fabrication de jouets, mobilier etc. Trois unités existent actuellement dans le monde, implantées au Danemark, aux Etats-Unis et en Allemagne. Si ce projet se concrétisait, 40 emplois seraient créés et le terrain communal contigu serait intégré au nouveau site, après cession. Ce projet nécessiterait cependant la démolition des bâtiments existants et la construction de nouvelles installations. Il n'y aurait pas de traversées du village par des véhicules puisqu'ils viendraient directement de l'autoroute.

Il est à noter que les investisseurs avaient 5 sites à visiter.

Mme Marteau demande qui a introduit cette entreprise, Monsieur le Maire répond que c'est le Département par le biais d'un chargé de missions dans le cadre de la reprise de friches industrielles.

Monsieur le Maire signale la présence de poissons vivants dans les lagunes.

Il ajoute qu'il a photographié les tags croqués sur les différentes structures.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'élection de Monsieur Emmanuel RAT à la présidence de la Communauté de Communes et signale que tous les conseillers municipaux, hormis les agents des collectivités, peuvent faire partie des commissions intercommunales.

Mme Valérie CAILLAUT fait savoir que deux questionnaires ont été adressés aux parents des enfants de l'école afin de savoir s'ils seraient intéressés pour inscrire leurs enfants à des activités pendant la pause méridienne d'une part et d'autre part, à l'accueil de loisirs du mercredi s'il offrait un service à la journée au lieu de la matinée actuellement.

Madame Michèle MARTEAU-BOUESSAY apprécie le succès rencontré par la lettre d'informations « Au Fil de la Trézée » et insiste pour que chacun participe à l'élaboration des prochaines éditions. Des sujets sur les métiers, la vie du Comité des fêtes, etc..pourraient y figurer. Elle invite les membres de l'Assemblée ainsi que les Oratoriens à lui proposer toute idée car elle souhaite une parution vivante dénuée de monotonie. Elle précise que le second numéro devrait paraître en janvier avec une synthèse des vœux du Maire.

M. LELOUVIER signale un début d'incendie le 23 juillet à proximité de Vieilles Bruyères et récemment vers l'Ecluse des Fées.

Mme MOLINET signale plusieurs terrains proches d'habitations, non entretenus, en particulier, Route des Etangs, M. le Maire répond que des courriers seront adressés aux propriétaires concernés.

M. SAVOLDELLI avise l'Assemblée de vols de batteries sur les appareils d'irrigation agricole.

M. le Maire trouve préoccupants les différents départs de feux perpétrés sur la Commune et ajoute que la tente installée sur la place de la Libération a fait l'objet de tentatives de ce type, il rappelle les conteneurs à ordures incendiés l'an passé dans le même secteur. Il enchaîne en rappelant le changement du jour de collecte des ordures ménagères qui a lieu dorénavant le vendredi après-midi et déplore l'augmentation du nombre de sacs traînant dans les rues depuis cette modification. Il insiste sur le fait que les sacs d'ordures doivent être déposés en bordure de voie au plus tôt la veille de la collecte et non plusieurs jours avant. Des solutions à ces problèmes seront trouvées.

Mme MOLINET fait savoir que la terrasse installée Rue Grande empêche la visibilité lorsque l'on sort de la Rue du Crot. M. le Maire répond qu'il a demandé au propriétaire de la maison située en face de cette rue, l'autorisation d'apposer un miroir sur sa façade.

Mme BOURY pense que les commerçants ne devraient pas garer leurs véhicules aux extrémités de cette terrasse car cela aggrave les problèmes de circulation.

M. COBO regrette que la mise en place de cet équipement n'ait pas été étudiée en commission voirie afin d'anticiper les problèmes rencontrés maintenant. M. le Maire en convient mais rappelle l'urgence de relancer l'économie locale après la période de confinement. Il ajoute que la circulation dans la Rue Grande devra être examinée avec la commission voirie et les services compétents du Département.

*Le Maire,  
Denis Gervais*